



Organisation
internationale
du Travail



Justice sociale et travail décent au Niger

SEPTEMBRE 2024





► Bureau pays de l'OIT pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo :

Justice sociale et travail décent au Niger

MOT DE LA DIRECTRICE



Mme Ndeye Coumba Diop
*Directrice du Bureau-Pays de l'OIT pour
la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso,
le Mali, le Niger et le Togo*

Chers tous,
C'est avec fierté que je vous présente cette publication, un témoignage de l'engagement indéfectible de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour promouvoir la justice sociale et le travail décent au Niger. En collaboration avec les autorités nationales, les partenaires sociaux et les communautés locales, l'OIT s'attache à transformer les vies des populations les plus vulnérables, tout en contribuant à bâtir une société plus juste et inclusive.

Nos projets emblématiques, tels que Bridge-Niger et IHTIRAM, ainsi que l'initiative PAERCA, témoignent

de la diversité des interventions visant à éradiquer le travail forcé et l'esclavage par ascendance, à renforcer l'autonomisation économique des réfugiés et des communautés d'accueil, et à promouvoir la cohésion sociale dans les régions de Tahoua, Agadez, Tillabéry, et au-delà.

En misant sur la scolarisation, la formation professionnelle, l'accès aux droits civiques et la création d'emplois verts, l'OIT contribue à façonner un avenir où chacun, indépendamment de son origine ou de son statut, peut prétendre à une vie décente. Ce parcours vers la justice sociale est un chemin ardu, mais les progrès réalisés au Niger démontrent que le changement est possible et durable.

Je remercie chaleureusement tous nos partenaires pour leur engagement à nos côtés, car ensemble, nous faisons avancer les droits humains et le développement durable, pour un Niger où la dignité de chacun est respectée.

Ensemble, nous allons faire la différence !



I-Lutte contre le travail forcé et l'esclavage par ascendance au Niger

L'Organisation internationale du Travail (OIT) appuie le Niger dans la lutte contre le travail forcé et l'esclavage par

ascendance à travers deux projets : le projet Bridge et le projet IHTIRAM.

I-1- Objectifs des deux projets

Les projets Bridge-Niger, financé par le Département Américain du Travail (USDOL), et IHTIRAM, financé par le Département d'Etat Américain (USDOS) visent à lutter

contre le travail forcé en général et l'esclavage par ascendance en particulier.



Appui à l'enrôlement des enfants à l'école

Ces projets interviennent dans un contexte où le travail forcé se pratique sous des formes variées, dans des domiciles, des ateliers, etc et généralement à l'abri du regard. Une des formes du travail forcé au Niger est la survivance de l'esclavage traditionnel dans presque toutes les communautés (esclavage par ascendance, pratique de la Wahaya (forme de mariage forcé de femme d'origine servile par son prétendu maître à un homme moyennant versement audit maître, d'une somme d'argent ou

d'animaux)). Au Niger, les victimes du travail forcé ont un accès très limité à divers droits dont notamment une rémunération équitable, le repos, l'éducation, l'état-civil, les terres de culture, etc. Les personnes d'ascendance esclave sont victimes de discrimination ou de stigmatisations fréquentes, souvent en lien avec l'exercice de certains métiers considérés comme dégradants car associés au statut d'esclave.

I-2- Zones d'intervention et cibles des projets

- ▶ **36** villages des régions de Tahoua, Agadez et Tillabéry
- ▶ Victimes de l'esclavage par ascendance dont **400** femmes Wahaya

- ▶ Professionnels des métiers objet de stigmatisation fondée sur l'ascendance

I-3- Faits et chiffres sur les réalisations des deux projets



Séance d'animation et de sensibilisation des membres des groupements féminins de Zongo-Mozagué et Aroki, Nomade sur les droits civiques, la scolarisation de la petite fille, le leadership féminin et les conséquences du mariage forcé



Appui à la citoyenneté des personnes d'ascendance esclave par l'amélioration de l'accès à l'état civil

- ▶ **48** journalistes dont 25 animateurs des radios nationales et communautaires, des télévisions publiques et privées sensibilisés et outillés sur la production des reportages sur le travail forcé.
- ▶ **13** journalistes formés ont produit et diffusé sur des radios locales, des reportages sur le travail forcé et l'esclavage.
- ▶ **01** nomenclature des terminologies locales des situations de travail forcé ou d'esclavage, développée, contribuant ainsi à améliorer la compréhension du phénomène.
- ▶ **200** étudiants en journalisme de l'école nationale de formation des journalistes (Institut National de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication – IFTIC) sensibilisés sur le travail forcé.
- ▶ Production et diffusion d'une vidéo (<https://we.tl/t-q6Pg3U6om6>) sur l'appui de l'OIT à la scolarisation des enfants,
- ▶ Production et diffusion d'une vidéo (<https://we.tl/t-7emvRbcx3B>) sur l'appui à l'autonomisation économique et l'émancipation des victimes,
- ▶ **90** magistrats, policiers et gendarmes formés sur le travail forcé en vue de l'application de la législation en vigueur en matière d'esclavage et pratiques analogues à l'esclavage.



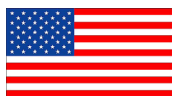
Des femmes Wahaya formées à l'outil GERME de l'OIT, en réunion pour lancer leurs activités génératrices de revenus

- ▶ **52** Inspecteurs, Inspecteurs adjoints et Contrôleurs de travail formés et outillés sur le travail forcé.
- ▶ **21** Points focaux des centrales syndicales et 22 Points focaux des organisations d'employeurs formés, outillés pour lutter contre le travail forcé, contribuant à l'adoption, par les centrales syndicales les plus représentatives, d'une feuille de route d'action syndicale de lutte contre le travail forcé.
- ▶ **25** associations et ONG de défense des droits humains et de lutte contre le travail forcé outillées pour intégrer les Principes et Droits Fondamentaux au Travail dans leurs approches d'intervention au profit des personnes vulnérables.
- ▶ Un projet de Plan National d'Action de lutte contre la traite des personnes intégrant le travail forcé, l'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage élaboré et soumis à l'adoption du Gouvernement.
- ▶ Un projet de nouveau Code pénal et de code de procédure pénale élaborés et soumis à l'adoption du Gouvernement, avec d'importantes innovations en vue d'une plus grande efficacité de l'action judiciaire pour faits d'esclavage.
- ▶ **2 585** enfants dotés d'actes de naissance dont 201 enfants de femmes wahaya inscrits à l'école, 300 élèves dotés de certificats de nationalité et 357 adultes en cartes nationale d'identité.





Visage rayonnant, Alchodat Idine, trésorière du groupement Adinar de Tchintabaraden ne cesse de manifester sa reconnaissance au projet Bridge et Timidria pour l'espoir et la confiance restaurés en leur sein.



II- Projet d'appui à l'autonomisation économique des réfugiés et des communautés d'accueil (PAERCA)

Le projet PAERCA (septembre 2019- septembre 2022), vise à promouvoir la gestion durable des déchets dans le centre urbain d'Ayorou et à créer un environnement favorable à l'autonomisation économique des réfugiés et des communautés hôtes. Mis en œuvre conjointement par l'OIT et l'UNHCR sur financement du Département

d'Etat Américain, à travers le Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (BPRM), le projet PAERCA a suivi une approche de développement des systèmes de marché mettant l'accent sur la promotion des chaînes de valeurs dont la gestion durable de déchets avec des résultats tangibles.

II-1- Principales réalisations

Le développement de la chaîne de valeur de gestion durable des déchets du projet a eu, entre autres résultats :

- ▶ **1191** bénéficiaires dont **535** réfugiés et **60%** de femmes ont suivi des formations techniques de courte durée (construction et entretien des bassins, l'élevage, le traitement et la conservation du poisson, le tri, le compactage et la transformation de déchets en plusieurs sous-produits, etc.) ;
- ▶ **08** tonnes de poissons produites, transformées et vendues sur le marché local par les bénéficiaires en 2021 ;

- ▶ **01** station piscicole construite sur un site de plus un hectare, pour permettre aux bénéficiaires (réfugiés et communautés d'accueil) organisés en coopératives dans la chaîne de valeur pisciculture, d'atteindre une production annuelle de **112** tonnes de poisson à la fin de l'année 2022. Cette station piscicole est composée de : (i) 30 bassins en matériaux définitifs et 20 bassins mobiles, (ii) 1 bassin tampon pour le contrôle du débit d'eau, (iii) 1 magasin, (iv) 1 écloserie pour la production des alevins, (v) 1 Kiosque de vente de poisson.



- **02** unités de gestion intégrée des déchets sont installées et équipées par le projet au profit des bénéficiaires organisés en coopératives et la mairie de Ayorou au Niger ;
- Le nexus mis en œuvre au Niger à travers l'intervention conjointe OIT- HCR
- Création d'emplois verts par les coopératives pour les réfugiés et les communautés d'accueil dans le respect de l'environnement et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- **02** unités de collecte, de tri, de compactage et de valorisation des déchets mises en place, permettant la professionnalisation et l'autonomisation des bénéficiaires.



Une vue de la gestion des déchets par les coopératives

Les réalisations du projet PAERCA ont permis d'avoir des changements positifs auprès des groupes cibles visés, permettant notamment aux bénéficiaires d'assurer le

tri, le compactage et la valorisation des déchets pour l'assainissement de la commune d'Ayorou.



Transformation de déchets en pavés par les bénéficiaires du projet PAERCA

Le charbon végétal, l'engrais organique, les dalles et les pavés pour les travaux d'assainissement sont les principaux produits issus de la valorisation des déchets. Ce projet offre de grandes opportunités d'emplois à travers

le développement des chaînes de valeurs pisciculture, gestion durable des déchets et oignon.

II-2- Témoignages

Mohamed Albachir Yacouba est le Chef de canton de Ayorou, il témoigne :

« Depuis le début des activités, les autochtones et les réfugiés sont traités de façon équitable. En effet les deux communautés bénéficient des mêmes activités. Et c'est pour cette raison qu'ils vivent en harmonie. Par exemple, toutes les deux communautés (Réfugiés et autochtones) ont été impliquées de façon équitable dans les chaines de valeurs pisciculture et gestion durable des déchets.

Le projet a apporté un changement important et significatif dans la localité de Ayorou.

Imaginez-vous ? Ces personnes étaient sans emploi ! Elles ont été formées, appuyées et soutenues pour exercer des métiers. Dans cette situation nous ne pouvons en aucun cas dire qu'il n'y a pas eu de changement ».



Mohamed Albachir Yacouba (turban vert), Chef de canton de Ayorou venu manifester son soutien à la production des paquets de charbon issus de la transformation des déchets

Amina Halidou, elle, est bénéficiaire de la chaine Gestion Durable de déchets. Comme le chef de canton de Ayorou, elle vante les bienfaits du projet :

« Ce projet a été très bénéfique pour nous. Auparavant, nous ne savions pas entreprendre une activité et nous

n'exercions aucun métier. Mais aujourd'hui, nous nous épanouissons dans ce métier, nous arrivons à satisfaire nos besoins et ceux de nos enfants. Nous achetons à nos enfants des livres, des cahiers et leur donnons de l'argent pour assurer leur récréation à l'école ».





Amina Halidou (gants jaunes), bénéficiaire de la chaîne Gestion Durable de déchets en pleine action avec des membres de sa coopérative



Formation à la construction de bassin piscicole

III - Projet Alliance 8.7

Le projet Alliance 8.7 (janvier 2020-mars 2023) financé par la France dans le sahel, vise à améliorer les moyens de subsistance et la cohésion sociale entre communautés hôtes et les réfugiées dans la Commune d'Ayorou au Niger. Il contribue à l'amélioration de la qualité des écosystèmes et des revenus des bénéficiaires, augmente la production

fourragère, améliore la productivité agricole et la lutte contre la dégradation du sol.

Alliance 8.7 contribue également à apporter des solutions à la pauvreté et aux inégalités, à l'insécurité, à l'extrémisme violent et au changement climatique.

III-1- Les réalisations du projet Alliance 8.7

Le projet Alliance 8.7 a renforcé les capacités des acteurs humanitaires sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail (PDFT) et la Protection Internationale (PI) :

i) À Maradi en faveur de **60 acteurs** représentant les **ONG Nationales/Locales**, les **Services Techniques Déconcentrés (STD)**, et les **Organisations internationales** y compris les agences du système des Nations Unies,

ii) À Tillabéry, en faveur de **58 participants** dont **33 acteurs** des **ONG Nationales/Locales** et **25 agents** des **Services Techniques Déconcentrés (STD)** ;

Enfin, les capacités de **26 acteurs** nationaux (**7 représentants** du gouvernement, **2 des organisations d'employeurs**, **15 des organisations** des travailleurs et **2 ONG** locales) ont été renforcées en juillet 2022 à Tillabéry, en collaboration avec les Projets Bridge-Niger et MAP16, sur le travail forcé, le recrutement équitable et les risques posés par les pratiques de recrutement abusives.



Activités de récupération de terres agricoles à Garay par la réalisation de demi-lunes.



Des enfants participant à la Journée internationale contre le travail des enfants



Des magistrats, policiers et gendarmes en formation sur le travail forcé et l'action judiciaire pour faits d'esclavage, dans le cadre de l'appui du projet Bridge.





► **Bureau de l'OIT à Abidjan**

Plateau, Immeuble CCIA, 01 B.P. 3960 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire.
Abidjan - Côte d'Ivoire
Téléphone : (+225) 2720318900 - Télécopie : (+225) 2720212880
Courriel : abidjan@ilo.org - Site web : www.ilo.org/abidjan